



Rémunération et primes | Avantages sociaux | Régime de retraite



Régime de retraite agréé

Rapport annuel 2006

Nous sommes heureux de présenter le Rapport annuel 2006 du **Régime de retraite agréé de Postes Canada**.

Cette année, nous avons adopté un nouveau format pour notre rapport annuel. Veuillez nous faire part de vos commentaires par courriel à l'adresse **pension.services@postescanada.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

SERVICE DES PENSIONS DE POSTES CANADA
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales relatives à la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l'adresse **www.retraitescp.com**,

appeler le Centre du régime de retraite (1 877 480-9220) et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant du Centre,

écrire à l'adresse suivante :

CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE DE POSTES CANADA
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Table des matières

Message de Gordon Feeney – Président du Conseil d'administration	2
Message de Moya Greene – Présidente-directrice générale	3
Points saillants	4
Régie du régime de retraite	6
Services aux participants	8
Rapport à l'intention des participants	9
Sommaire financier	10
Rendement de la caisse	11
Milieu de réglementation	18
Rapports financiers	20
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	21
Opinion des actuaires	22
Rapport des vérificateurs	23
États financiers	24
Notes afférentes aux états financiers	27

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Message de Gordon Feeney

Président du Conseil d'administration



Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'annoncer que le Régime de retraite de Postes Canada a réalisé en 2006 un rendement des placements de 14,3 % par rapport au chiffre repère du Régime de 13,1 %. Ce rendement a contribué à une augmentation de l'actif du régime de 2,2 milliards de dollars au cours du dernier exercice. Depuis sa création, le 1^{er} octobre 2000, le Régime a réalisé un rendement des placements annualisé de 8,2 % par rapport au chiffre repère de 5,2 %.

Dans un tel contexte, il est très facile de se reposer sur ses lauriers. Cependant, il faut reconnaître que l'excellent rendement des placements que nous avons réalisé au cours des dernières années n'est peut-être pas viable à long terme. Notre régime de retraite est un engagement à long terme. Pour les jeunes participants qui y adhèrent aujourd'hui, le Régime devra fournir des fonds pour un bon nombre d'années à venir. Il importe

donc que le rendement des placements continue d'être suffisant pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations.

Le Conseil d'administration connaît très bien ses responsabilités fiduciaires à l'égard des plus de 74 000 participants au Régime de retraite de Postes Canada. Il est important d'assurer une régie rigoureuse du Régime pour assurer la suffisance de la caisse pour nous acquitter de notre engagement en regard du Régime et pour offrir un service abordable qui répond aux besoins des participants. Le rendement en matière de gestion des placements et le contexte des régimes de retraite font tous deux l'objet d'une surveillance par le Comité de vérification et le Comité des pensions.

Notre régime ne cesse d'évoluer, et nous avons maintenant plus de 10 000 participants à la retraite qui touchent des prestations. À tous ceux à la retraite ou à ceux qui le seront prochainement, soyez assurés que le Conseil d'administration comprend parfaitement l'importance que revêt votre régime de retraite.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier mes homologues du Conseil d'administration ainsi que tous les employés de la Division des placements de la caisse de retraite et du Service des pensions pour leur engagement à générer, pour les participants, les meilleurs résultats financiers et les meilleurs résultats liés aux services qui soient.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gordon Feeney'.

Message de Moya Greene

Présidente-directrice générale



J'ai le plaisir d'annoncer que le Régime de retraite de Postes Canada a connu encore une fois un rendement solide en 2006, avec un rendement des placements ayant de nouveau dépassé le chiffre repère. Que les employés comptent profiter de leur retraite pour voyager, découvrir de nouveaux passe-temps ou faire du bénévolat au sein de leur collectivité, il est réconfortant de savoir que la Société investit dans leur avenir pour maintenir l'un des meilleurs régimes de prestations de retraite au Canada.

En 2006, la Société a versé 288 millions de dollars au Régime pour combler un déficit de solvabilité enregistré au cours des exercices précédents. Je suis fière d'annoncer qu'à la suite des contributions supplémentaires de même que de l'excellent rendement des placements que nous avons connu en 2006, notre régime de retraite a atteint un taux de capitalisation intégrale pour l'ensemble des mesures actuarielles.

Il est important de noter que la solvabilité du régime pourrait tout de même être mise en péril à l'avenir par la volatilité des taux d'intérêt et les fluctuations du cours des actions, tant au Canada qu'à l'étranger. Voilà pourquoi Postes Canada doit demeurer rentable et devenir encore plus efficace dans ses activités. Nous devons avoir les moyens de contrer tout imprévu qui pourrait survenir. Pour aider les employés à planifier un avenir sûr, la Société doit également prévoir un avenir durable pour l'entreprise et faire les investissements nécessaires pour y parvenir. Le Régime est un volet important du dossier de rémunération des employés, et la Société doit continuer à atteindre le seuil de rentabilité si elle souhaite offrir des prestations de retraite qui sauront répondre aux besoins de ses employés.

Le remplacement du matériel désuet, la mise en œuvre de plans de renouvellement des immobilisations dans les installations vieillissantes et la modernisation des technologies de sorte à respecter les normes de la Poste moderne sont des étapes nécessaires pour veiller à ce que la Société demeure pertinente et concurrentielle. Il s'agit de composants clés du plan d'investissement de la Société, et ces composants sont essentiels à son succès futur.

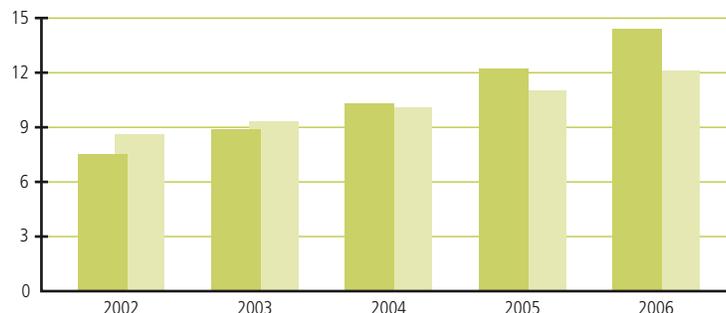
Il est très gratifiant de voir que notre régime de retraite connaît toujours autant de succès. Ce succès est un reflet du dévouement de tous les employés alors que nous cherchons à réaliser des objectifs de plus en plus ambitieux.

Les participants au Régime peuvent visiter le site Web www.retraitescp.com pour obtenir de plus amples renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

Points saillants

Actif net et coût des futures prestations de retraite

en milliards



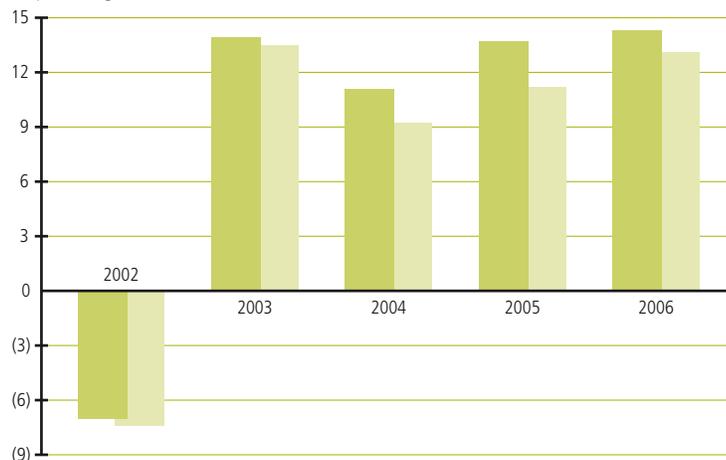
■ Actif net disponible pour le service des prestations
■ Prestations de retraite constituées

Surplus/(déficit)
(sans lissage actuariel)

2002	2003	2004	2005	2006
(1,1 \$)	(0,4 \$)	0,2 \$	1,2 \$	2,3 \$

Taux de rendement réel de la caisse et point de repère stratégique

(en pourcentage)



■ Taux de rendement

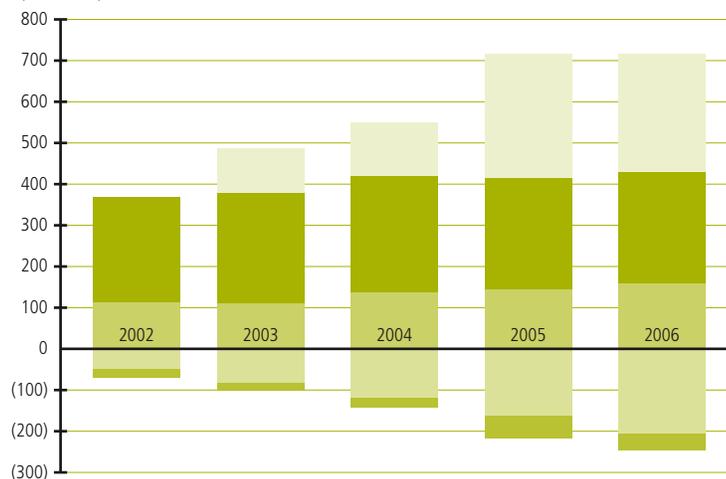
■ Rendement du point de repère

Écart entre le rendement réel des fonds et le point de repère stratégique

2002	2003	2004	2005	2006
0,4 %	0,4 %	1,9 %	2,5 %	1,2 %

Contributions et paiements de prestations

(en millions)



Contributions

■ Paiements de solvabilité de la SCP
■ Contributions pour service courant de la SCP
■ Cotisations des participants

Total des contributions

2002	2003	2004	2005	2006
368 \$	487 \$	549 \$	715 \$	717 \$

Paiements de prestations

■ Prestations de retraite
■ Valeurs de transferts, remboursements et prestations de décès

Total des prestations versées

2002	2003	2004	2005	2006
69 \$	101 \$	143 \$	217 \$	247 \$

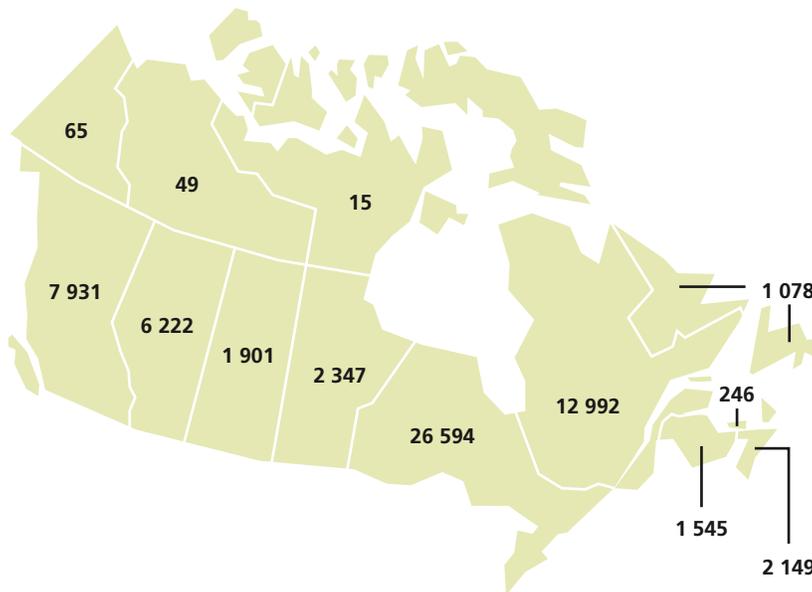
Résumé sur les participants

Le Régime de retraite de postes Canada est l'un des plus importants régimes de retraite à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada et compte au total 74 247 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

	2002	2003	2004	2005	2006
Participants actifs	56 260	57 102	63 168	62 292	63 134
Participants à la retraite	2 981	4 451	6 076	7 976	10 165
Titulaires d'une rente différée et bénéficiaires	267	444	708	901	948
	59 508	61 997	69 952	71 169	74 247

Nombre de participants actifs par province et par territoire

Les 63 134 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



Répartition des participants par âge au 31 décembre 2006

Le Régime compte plus de 27 833 participants actifs âgés de plus de 50 ans, ce qui signifie qu'un nombre considérable de participants actifs prennent leur retraite entre 55 et 59 ans.

La moyenne d'âge des participants actifs est de 47,5 ans (47,4 ans en 2005). Le participant actif moyen compte 13 années de service à son actif (13,3 années de service en 2005). Le retraité moyen est âgé de 60,9 ans (60,5 ans en 2005).

Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89
Participants actifs	2 885	9 744	22 672	24 170	3 663	s.o.	s.o.
Participants à la retraite	s.o.	11	127	4 548	5 024	436	19

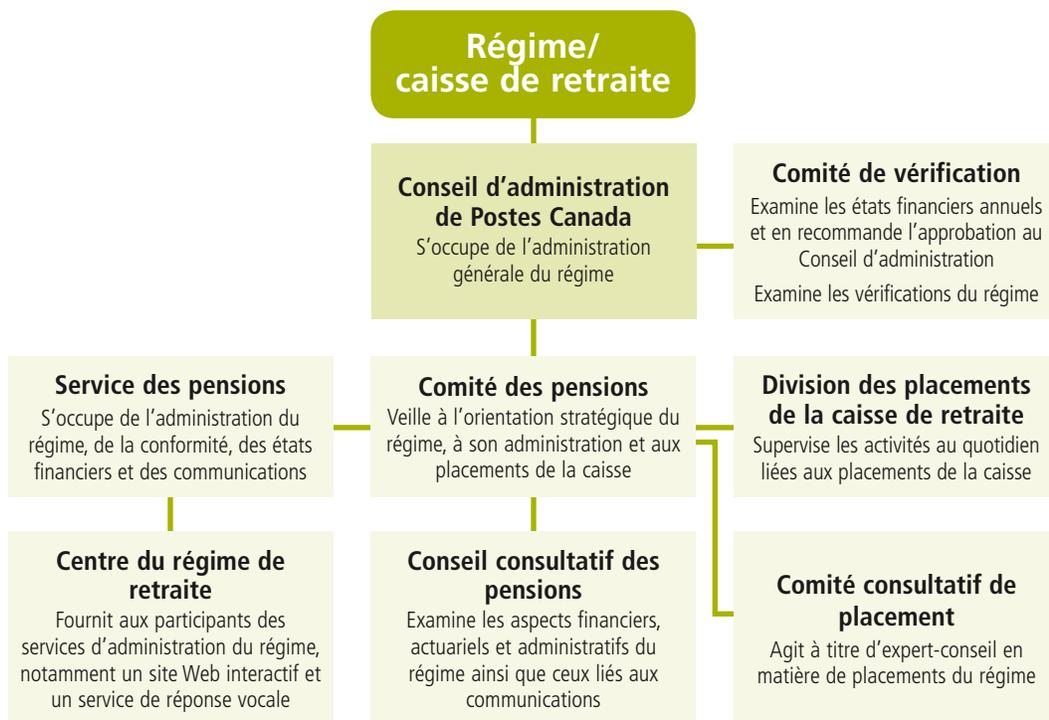
Régie du régime de retraite

On entend par régie du régime de retraite le procédé et la structure utilisés pour régir et gérer le Régime de retraite de la Société canadienne des postes. La régie décrit la répartition des responsabilités entre les personnes chargées de s'assurer de l'exécution d'une activité et celles qui sont chargées de l'exécution. Une bonne régie permet à ceux à qui on a confié des responsabilités fiduciaires de s'acquitter de leurs obligations et, de ce fait, d'assurer le respect de l'engagement de la Société en regard du régime de retraite.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie et en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec des membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

En 2006, le Régime a entrepris une activité d'analyse comparative dans le but de comparer les dépenses engagées dans le cadre du Régime et celles des autres grands régimes de retraite. Les dépenses liées aux investissements (fondées sur les points de référence) continuent à se situer bien en dessous de la médiane des dépenses liées aux investissements et engagées par les autres grands régimes de retraite au Canada. En ce qui a trait aux frais d'administration (fondés sur les coûts par participant), l'exercice d'analyse comparative – une première – a permis de comparer les normes de service et le coût de livraison à un groupe repère composé de grands régimes de retraite au Canada. L'étude a permis de déterminer que les coûts de 2005 se chiffrant à 121 \$ par participant étaient inférieurs aux coûts prévus pour un groupe composé principalement de participants actifs, mais qui compte tout de même un pourcentage important de participants qui prendront prochainement leur retraite.

Structure de régie du Régime de retraite de Postes Canada



Liste des membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres, au 31 décembre 2006, du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions figurent dans le tableau suivant :

	Conseil l'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Gordon J. Feeney	président	•	•		
Moya Greene	•				
Ernest J. Brennan, A.F.A.	•	président			
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•	•	présidente	•	
Jennifer I. Considine	•		•		
Hassan Khosrowshahi	•	•			
Daurene E. Lewis, C.M., MBA	•				
Gavin Semple	•				
William H. Sheffield, administrateur de sociétés	•		•		
Jean Turmel	•	•	•		
Donald Woodley	•				
Lorne Braithwaite, MBA, B.Comm				président	
Douglas D. Greaves, BA (Dist), CFA				•	•
Bernard Bonin, D.Sc. écon.				•	
Isla Carmichael, Ph.D., M.Éd., MA				•	
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, B.Comm., CA				•	
Louis O'Brien (Postes Canada)					président
John Barrowclough (AOPC)					•
Lloyd Baxter (Postes Canada)					•
Daryl Bean (AFPC/SEPC)					•
Pat Bertrand (STTP)					•
Shirley Dressler (ACMPA)					•
Robin Ghosh (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du régime)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/repr. de l'ACMPA)					•
William Price (représentant élu des retraités)					•
Brad Smith (Postes Canada)					•
Barb Stanyar (Postes Canada)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada
ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste
et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada
SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

Services aux participants

Les services sont offerts aux participants par l'entremise d'un modèle administratif de cotraitance selon lequel les communications avec les participants se font principalement par l'intermédiaire du Centre du régime de retraite. Les représentants du Centre du régime de retraite utilisent différentes technologies. Les participants peuvent communiquer directement avec le Centre du régime de retraite par la poste, en ligne à partir du site Web du régime (www.retraite scp.com) ou par téléphone au 1 877 480-9220, soit en utilisant le système de réponse vocale, soit en parlant à un représentant du Centre.

Participants actifs	2006	2005	Participants à la retraite	2006	2005
Appels téléphoniques	36 975	36 029	Appels téléphoniques	3 545	3 883
Transactions			Transactions		
Rachat de services	1 253	1 589	Changement d'adresse	267	1 087
Estimations des prestations de retraite	1 751	1 953	Modification des données bancaires	286	505
Retraite, cessation d'emploi, décès	3 932	3 051			
				2006	2005
Visites du site Web				55 857	51 844

En 2006, le 10 000^e participant à la retraite a reçu sa rente viagère. On prévoit que 10 000 autres employés toucheront des prestations de retraite au cours des cinq prochaines années, au fur et à mesure que les employés de la génération du baby-boom continueront à prendre leur retraite.

La direction cherche à offrir un excellent service en utilisant une combinaison de méthodes, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- inciter les employés à comprendre les besoins des participants;
- embaucher des employés motivés et compétents;
- offrir aux employés toute la formation dont ils ont besoin au sujet du régime de retraite pour que leurs connaissances soient à jour dans ce domaine;
- mettre en œuvre et mettre à l'essai de nouvelles technologies pertinentes, lesquelles sont appuyées par des procédés administratifs consignés;
- mesurer les services offerts aux participants et produire des rapports à cet effet à l'intention des décideurs clés.

Les procédés administratifs qui appuient l'exploitation du régime de retraite ont fait partie d'une initiative axée sur la consignation et sur le respect des normes de certification des contrôles internes mise en œuvre à l'échelle de la Société. On s'attend à ce que le volet Régime de retraite de cette initiative soit terminé en 2007.

Communications avec les participants

Notre objectif est de permettre aux participants d'accéder facilement à des renseignements exacts et fiables. Nous distribuons périodiquement des bulletins d'information à tous les participants, qu'il s'agisse du bulletin *Parlons régime de retraite* à l'intention des participants actifs ou du bulletin *En contact* à l'intention des participants à la retraite. En vue d'améliorer le service offert aux participants, le site Web du régime de retraite a été mis à jour en 2006. Il contient maintenant davantage de renseignements et donne un meilleur accès aux formulaires électroniques. Ce site Web sera mis à jour périodiquement afin de répondre aux besoins des participants.



Rapport à l'intention des **participants**

Du bureau de Douglas D. Greaves, vice-président
de la caisse de retraite et directeur des placements

Sommaire financier

Actif net disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2006, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes possédait un actif net de 14 430 millions de dollars, soit 2 219 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations de 13 090 millions de dollars correspond à 1 340 millions de dollars de moins que la valeur marchande de l'actif net de 14 430 millions de dollars en raison d'écarts temporaires quant à la déclaration des gains et des pertes excédentaires.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 2 219 millions de dollars au cours de l'exercice en raison des revenus de placements (1 781 millions de dollars) et des contributions (717 millions de dollars), y compris les paiements pour déficit de solvabilité de 288 millions de dollars, compensés par les paiements de prestations (247 millions de dollars) et les frais d'administration (32 millions de dollars).

Évolution des prestations de retraite constituées

Au 31 décembre 2006, la valeur des prestations de retraite constituées s'élevait à 12 097 millions de dollars, soit une augmentation de 1 081 millions de dollars depuis le 31 décembre 2005.

Évolution du surplus

Le surplus sur le plan de la permanence a grimpé de 513 millions de dollars pour atteindre 993 millions de dollars (480 millions de dollars en 2005). Une augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations, soit 2 219 millions de dollars, a été compensée par une augmentation des prestations de retraite constituées de 1 081 millions de dollars et une augmentation de 625 millions de dollars au niveau du montant du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour les gains et pertes excédentaires qui seront déclarés au cours des prochains exercices.

Rendement de la caisse

Aperçu

Le Régime de retraite de Postes Canada a affiché un rendement de 14,3 % au cours de 2006, contre un rendement repère de 13,1 %. Les actifs investis de la caisse, détenus par le dépositaire, se chiffraient à 14 349 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 2 218 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2005.

La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite à prestations déterminées. Une gestion réfléchie et efficace des actifs du Régime a une incidence directe sur les coûts liés au Régime. À cette fin, le Conseil d'administration de la Société, sur les recommandations du Comité des pensions, adoptera et examinera, au moins une fois par année, un énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP) sur la manière dont la caisse sera investie.

Le présent ÉPPP repose sur les principes de placement actuels du Conseil, du Comité des pensions et du Comité consultatif de placement au moment où il a été adopté par le Conseil. Cependant, ces principes sont réexaminés périodiquement pour veiller à ce que des changements puissent être apportés aux politiques de placement, s'il y a lieu.

Objectifs en matière de placement et contraintes à l'investissement

L'ÉPPP stipule les objectifs et les contraintes du Régime.

Dans le cadre de ses fonctions de gestion des stratégies financières qui sous-tendent les activités du Régime, le Conseil doit tenir compte des objectifs suivants :

1. S'assurer du respect de l'engagement à l'égard du Régime.
2. Respecter l'engagement à l'égard du Régime au moindre coût raisonnable.

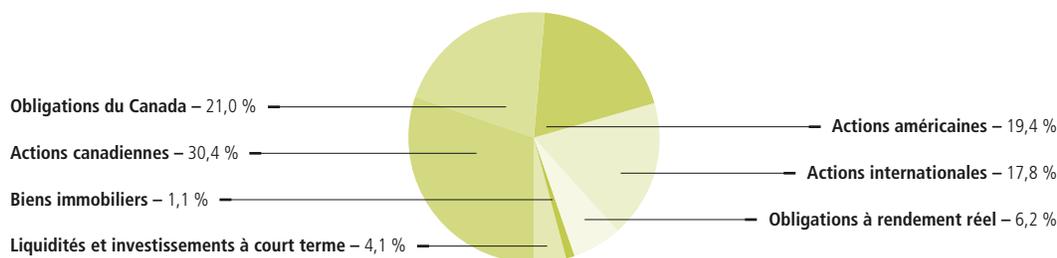
La Société estime qu'un portefeuille de placement comportant une composition de l'actif pertinente (c'est-à-dire le « portefeuille repère ») peut, à long terme, permettre de réaliser l'objectif en matière de placement de la caisse, qui consiste à assurer une suffisance des actifs pour respecter les obligations du Régime, au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. En vertu de l'ÉPPP actuel, il est reconnu qu'il n'est pas toujours viable d'avoir un portefeuille de placement qui correspond en tous points à l'affectation repère de l'actif à long terme. Des limites (minimales et maximales) ont donc été établies pour les classes d'actif.

La Société respectera à tout le moins les normes de diversification minimales établies dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et maintiendra une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

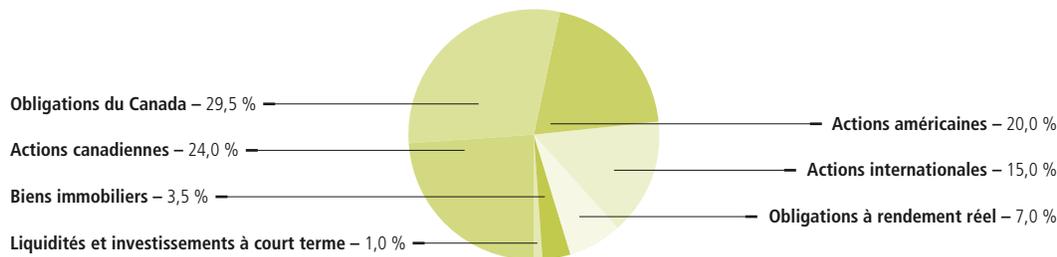
Stratégie liée à la composition des placements

La composition repère d'actif à long terme du Régime de retraite de Postes Canada est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % d'investissements à revenu fixe. Les graphiques suivants illustrent la composition de l'actif du Régime de retraite de Postes Canada et celui du portefeuille repère. Notre pondération en actions de 68,7 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes et internationales de même que d'une pondération moins élevée pour les actions américaines et les biens immobiliers. Notre pondération totale en titres à revenu fixe de 31,3 % du total des éléments d'actif était inférieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, conséquence d'une forte présence en ce qui concerne les placements de fonds liquides et les investissements à court terme, d'une pondération plus ou moins identique pour ce qui est des obligations à rendement réel et d'une pondération plus faible en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale.

Composition de l'actif – Réel



Composition de l'actif – Repère

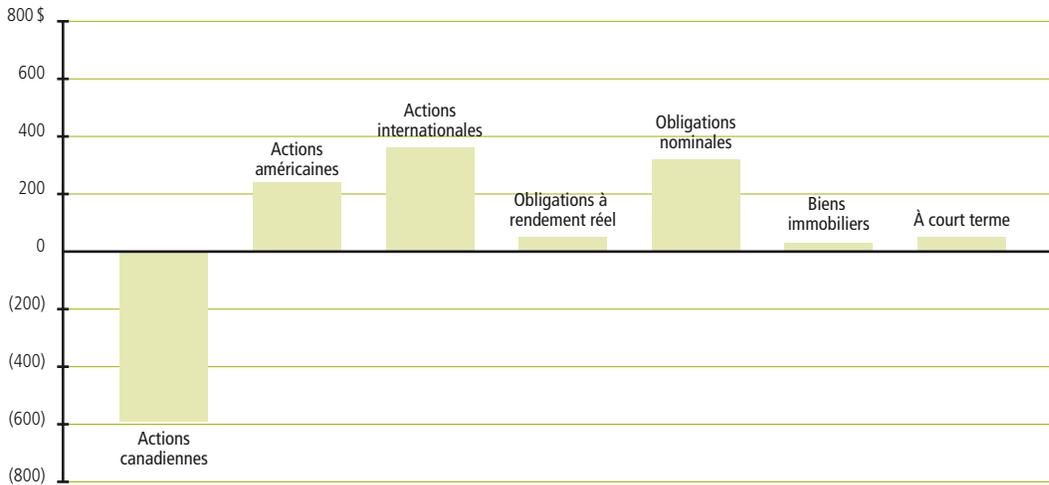


Au cours de l'exercice, la caisse de retraite a retiré une partie de son actif du marché des actions canadiennes au profit des marchés des actions américaines et des actions internationales, ainsi que du marché des instruments à taux fixe et du marché immobilier nationaux. La caisse continue à avoir une forte présence sur le marché des actions canadiennes. La répartition des fonds parmi les diverses classes d'actif est illustrée dans le diagramme qui suit.

Placements

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

(en millions de dollars)



Rentrées de fonds

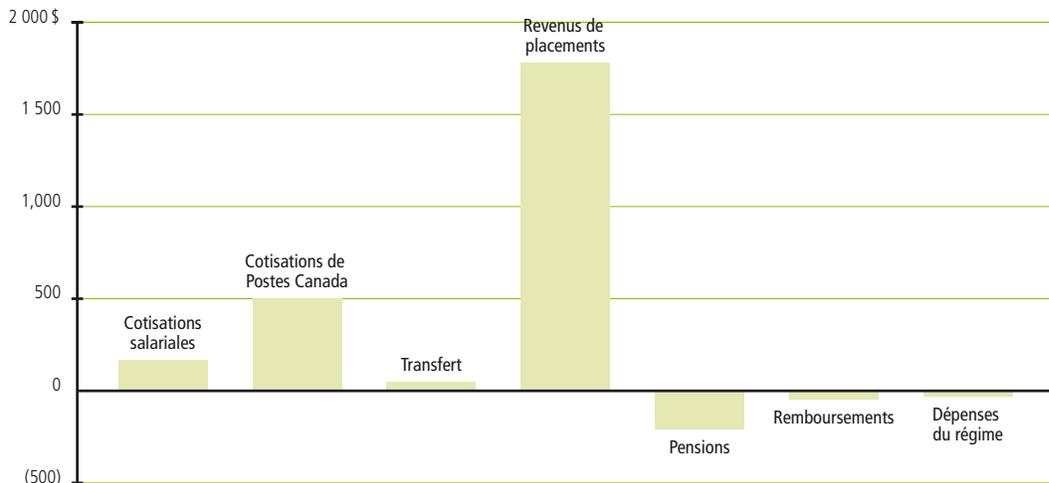
La Société canadienne des postes, à titre de répondant du régime, a versé un montant supplémentaire de 239 millions de dollars au Régime en 2006 en paiements spéciaux pour déficit de solvabilité dans le but de renforcer sa position de capitalisation. De plus, des fonds de 49 millions de dollars de surplus dans la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada ont été transférés au Régime de retraite agréé à l'été 2006.

Le graphique ci-dessous illustre les diverses sources de revenus de la caisse et l'utilisation des fonds du Régime en 2006. Un peu plus de 70 % de l'augmentation de l'actif est attribuable au rendement des placements, tandis qu'un peu plus de 20 % provient de cotisations patronales.

Rentrées de fonds

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

(en millions de dollars)



Stratégie de gestion du risque

Afin d'atténuer les risques, Postes Canada s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP) - Régime de retraite de Postes Canada. L'ÉPPP établit la plage de composition de l'actif permise, laquelle indique les montants pouvant être investis dans chaque classe d'actif et est conçue pour fournir au Régime un taux de rendement à long terme de 7 %. À chaque classe d'actif sont associés des risques précis.

Le risque de liquidité pour un régime de retraite correspond au besoin de vendre des biens non liquides à des moments inopportuns afin de respecter les versements de prestations. Le Régime de retraite de Postes Canada dispose d'un flux de trésorerie positif pour les années à venir, ce qui réduit le risque de liquidité. C'est dire que le montant des cotisations que le Régime reçoit est supérieur au montant des prestations qu'il doit verser. Les régimes à maturité se fient en partie aux revenus de placements pour verser les prestations. En conséquence, le Régime peut effectuer des placements en sachant qu'il n'aura pas à liquider des biens pour financer les versements de prestations et peut donc investir à plus long terme. Un exercice de modélisation actif-passif a été mené en 2006. On envisage par ailleurs l'élaboration de nouvelles stratégies de gestion du risque pour 2007.

Les différents risques liés à l'actif avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 3 afférente aux états financiers.

Examen et rendement des marchés

Les marchés des actions ont continué à remonter la pente en 2006 et ont enregistré pour l'année des gains, ce qui a en grande partie étonné la plupart des prévisionnistes boursiers. Les marchés des actions canadiennes et américaines n'ont pas fait exception à la règle, bien qu'ils n'aient pas réussi à suivre le rythme du marché des actions internationales.

Les marchés des actions canadiennes, c'est-à-dire l'indice TSX, ont pris un essor au début de 2006 pour ensuite subir une correction à la fin du premier semestre et terminer l'année avec une augmentation de 17,3 %. Ce dynamisme a été renforcé par les cours élevés des produits de base, de même que des activités de fusion et d'acquisition, dont la prise de contrôle d'entreprises canadiennes de renommée de l'industrie minière telles que Dofasco, Inco et Falconbridge. Parmi les autres secteurs à forte croissance figurent la technologie de l'information, les services de télécommunication et les services financiers. Chacun des dix secteurs a réalisé un rendement positif en 2006. Contrairement à l'année précédente, les enjeux liés à l'énergie n'ont pas caractérisé les marchés des actions canadiennes en 2006. Le dollar canadien a repris sa ruée à la hausse et a même percé brièvement le seuil du 0,91 \$US en mai, pour terminer l'année à 0,86 \$US, soit une année plutôt stable, partiellement en raison de la baisse des prix de l'énergie.

Les marchés des actions américaines étaient très fermes en 2006, l'indice S&P 500 ayant augmenté de 15,4 % (en dollars canadiens). Les signes de ralentissement dans le secteur du logement, l'un des principaux piliers de puissance du marché de consommation, ont été contrés par le déclin des prix de l'énergie et l'amélioration de l'emploi.

Tous les marchés des actions internationales ont affiché une croissance généralisée en 2006. Les marchés asiatiques et européens étaient fermes, exception faite du Japon, le seul marché n'ayant pas obtenu un rendement à deux chiffres, en raison de la reprise économique de ce pays qui continue à progresser plus lentement que prévu.

Le rendement du marché des instruments à taux fixe du marché était modeste par rapport au marché des actions en 2006. La Banque du Canada a continué à raffermir sa position en ajoutant 25 points de base en janvier, en mars, en avril et en mai, ce qui a relevé le taux d'intérêt repère à 4,25 %. Elle s'est ensuite éclipsée pour le reste de l'année. Dans l'ensemble, l'indice obligataire universel Scotia Capitaux a enregistré un rendement de 4,1 % pour l'année.

Rendement de la caisse de retraite

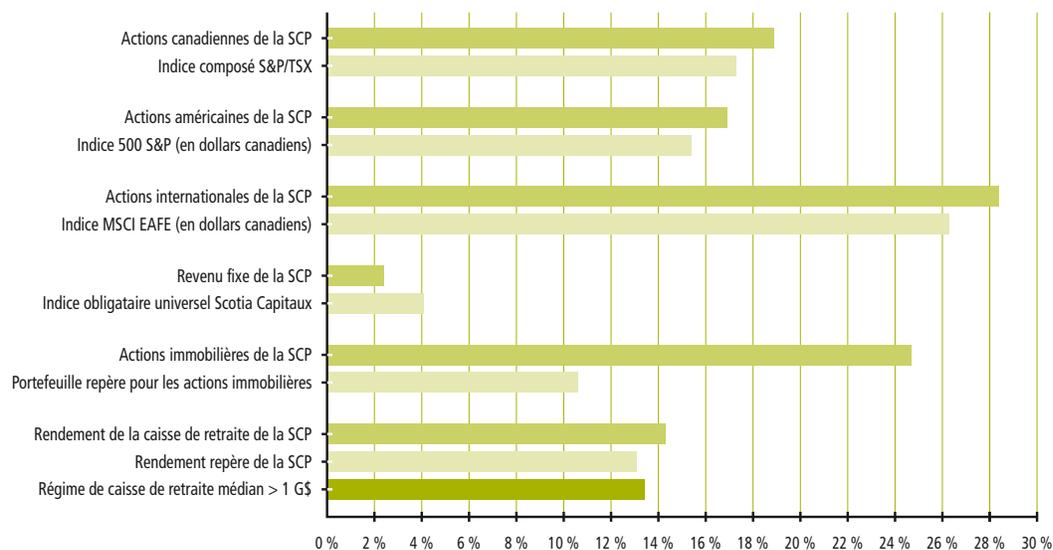
Le Régime de retraite de Postes Canada a connu un rendement de 14,3 % au cours de l'exercice 2006. Ce rendement a dépassé notre rendement repère de 13,1 % représenté par le rendement général de notre portefeuille repère. Ce rendement se compare au rendement du régime de la caisse de retraite médian de 13,4 % fourni par le groupe RBC pour des régimes de retraite canadiens importants.

Malgré les conditions difficiles du marché en 2001 et en 2002, notre régime de retraite a connu un rendement annualisé acceptable de 8,2 % depuis le début (6 1/4 années), un montant qui a nettement dépassé le rendement repère de 5,2 %. Comme l'indique le graphique ci-dessous, notre rendement en 2006 a dépassé le rendement repère dans chacune des classes d'actif, exception faite du marché national des instruments à taux fixe qui a dû composer avec le faible rendement du marché des obligations à rendement réel durant l'année.

Le rendement de la caisse de retraite a bénéficié d'une pondération supérieure à celle du portefeuille repère pour les actions canadiennes et internationales et d'une pondération inférieure à celle du portefeuille repère pour les titres du marché national des instruments à taux fixe qui ont enregistré un rendement inférieur pendant 2006.

Rendement de la caisse de retraite et des indices repères

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006



Développement des investissements et initiatives connexes

L'examen de nos investissements en actions internationales a donné lieu à une modification de la structure de nos investissements. Le contrat signé avec un gestionnaire de fonds d'actions internationales a été résilié et un nouveau gestionnaire a été nommé pour le remplacer.

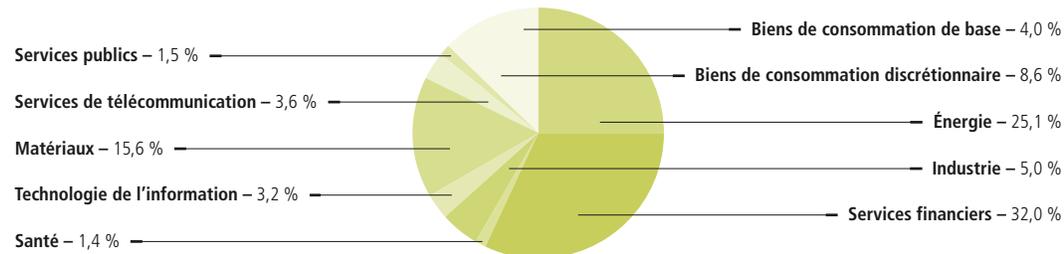
En octobre 2006, le gouvernement fédéral a proposé une loi qui ferait augmenter les impôts sur le revenu que doivent verser les entités qui se sont structurées en fiducie de revenu. L'annonce de ces changements a eu une incidence marquée sur la valeur des titres des fiducies de revenu cotés. Grâce à la stratégie adoptée par le Régime de retraite de Postes Canada à la fin de 2005, laquelle a eu comme effet de réduire le nombre de ces titres détenus, l'ensemble de notre portefeuille n'a pas été touché par la forte baisse signalée au début de novembre.

En septembre 2006, la gestion du programme de couverture de risque de change, qui se faisait jusqu'alors à l'externe, a été rapatriée à l'interne, ce qui a permis de réduire les coûts liés au Régime. La couverture de risque de change permet de limiter les risques de change du Régime à un maximum de 30 %. Le service des placements peut maintenant rajuster la taille et la composition de la couverture de risque, au besoin, pour tenir compte de l'évolution de la valeur de l'actif et des taux de change.

Portefeuilles d'actions par secteurs de l'industrie

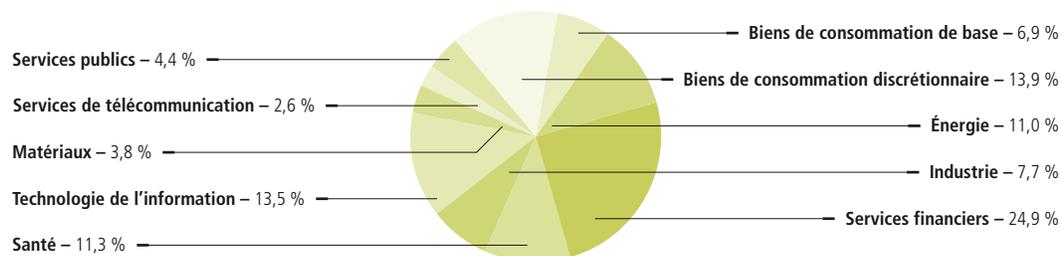
Portefeuille d'actions canadiennes

Au 31 décembre 2006



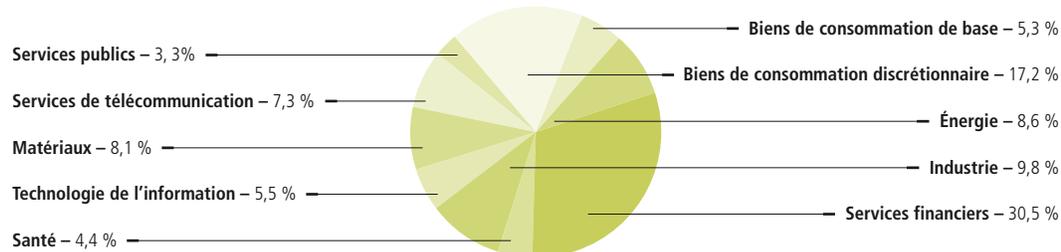
Portefeuille d'actions américaines

Au 31 décembre 2006



Portefeuille d'actions internationales

Au 31 décembre 2006



Portefeuille d'actions de plus de 50 millions de dollars

(pourcentage de l'ensemble de la caisse)

Au 31 décembre 2006 (en millions de dollars)		
Banque Royale	237 \$	1,7 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	192	1,3 %
Financière Manuvie	191	1,3 %
Banque TD	163	1,1 %
Banque de Montréal	138	1,0 %
Suncor Energy	122	0,9 %
EnCana	121	0,8 %
Talisman Energy	115	0,8 %
Nexen	112	0,8 %
Canadian Natural Resources	109	0,8 %
CIBC	104	0,7 %
BCE	91	0,6 %
Exxon Mobil	89	0,6 %
Financière Sun Life	86	0,6 %
Petro Canada	80	0,6 %
Rogers Communications	79	0,6 %
Alcan	78	0,5 %
TransCanada	72	0,5 %
Research in Motion	71	0,5 %
Barrick Gold	65	0,5 %
Canadian National Railway	65	0,5 %
Citigroup	63	0,4 %
ING Groep	62	0,4 %
Compagnie pétrolière impériale	58	0,4 %
Teck Cominco	56	0,4 %
Husky Energy	55	0,4 %
Potash Corporation of Canada	54	0,4 %
Enbridge	53	0,4 %
Royal Dutch Shell	51	0,4 %
	2 832 \$	19,9 %

Environnement économique futur

Nous sommes d'avis que les conditions économiques actuelles sont propices à des gains modérés supplémentaires sur les marchés des actions. Cependant, l'incidence négative possible de la hausse des taux d'intérêt à court terme et à long terme, des déficits budgétaires et commerciaux persistant aux États-Unis, du fardeau d'endettement assez élevé des consommateurs et d'une croissance modérée des profits des entreprises pourrait limiter la progression de ces rendements au cours de l'année.

Au Canada, la grande force du dollar canadien continuera à avoir une incidence négative sur les industries de la fabrication et de la transformation. Tout repli soutenu du prix réel du pétrole et du gaz naturel aura également des conséquences négatives sur les conditions économiques de l'Ouest canadien.

Le rendement affiché depuis 2003 a été très satisfaisant. Il est toutefois important de mentionner qu'un rendement de 14,3 % comme nous avons enregistré en 2006 se situe au-dessus de ce qui pourrait être considéré non seulement comme étant une norme historique mais qui pourrait être difficile à reproduire en 2007 et au cours des exercices subséquents.

Milieu de réglementation

Les dernières années ont été des plus éprouvantes pour la quasi-totalité des régimes de retraite au Canada. La chute des taux d'intérêt à long terme jusqu'en 2005 ayant entraîné de graves conséquences pour l'évaluation du passif des régimes de retraite ainsi que le rendement peu élevé des capitaux propres enregistré entre 2000 et 2002 ont donné lieu à des insuffisances de solvabilité pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada. Par conséquent, le ministère des Finances a amorcé un exercice de consultation dans le but de connaître l'opinion des Canadiens quant aux méthodes à adopter pour renforcer le cadre législatif et réglementaire établi à l'intention des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, et ce, en vue d'améliorer la sécurité des prestations des régimes de retraite et d'assurer la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées. Postes Canada a soumis une réponse au ministère des Finances, laquelle indiquait le point de vue de la Société par rapport aux problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite régis par le gouvernement fédéral. Nous avons ensuite rencontré des représentants du ministère des Finances pour expliquer notre position de manière plus exhaustive. Nous espérons que ce procédé donnerait lieu à des changements au niveau des méthodes actuarielles utilisées pour calculer le passif de solvabilité, de manière à correspondre davantage aux pratiques observées par les régimes de retraite des autres compétences canadiennes. À la suite de cette consultation, le ministre des Finances a établi des mesures temporaires d'allègement du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite à prestations déterminées dans le cadre du budget fédéral, au printemps 2006.

Évaluation actuarielle de la capitalisation

Le Régime de retraite de Postes Canada doit déposer des évaluations actuarielles périodiques auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui réglemente les régimes de retraite. Ces évaluations actuarielles ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la permanence et de la solvabilité. Si l'évaluation actuarielle révèle un manque à gagner de l'actif par rapport au passif sur le plan de la permanence, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) oblige la Société à effectuer des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce manque à gagner dans un délai de 15 ans. Si l'évaluation actuarielle révèle un manque à gagner de l'actif par rapport au passif sur le plan de la solvabilité, la LNPP oblige généralement la Société à effectuer des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce manque à gagner dans un délai de cinq ans. Or, en novembre 2006, le gouvernement fédéral a adopté le *Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées* (le « Règlement »), qui offre différentes façons d'alléger temporairement la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées sous réglementation fédérale, y compris prolonger à dix ans la période de paiement se rapportant à la capitalisation du déficit de solvabilité, sous réserve de diverses modalités. En vertu du Règlement, l'allègement de la capitalisation est possible pour la première évaluation actuarielle qui affiche un manque à gagner sur le plan de la solvabilité après le 30 décembre 2005.

En décembre 2006, le Conseil d'administration a autorisé la Société à appliquer, à l'évaluation actuarielle du Régime du 31 décembre 2005, les règles de financement sur dix ans s'appliquant aux sociétés d'État aux termes du Règlement. Ainsi, un rapport d'évaluation actuarielle révisé en date du 31 décembre 2005 a été déposé auprès du BSIF en janvier 2007. Bien que, sur le plan de la permanence (surplus de 351 millions de dollars) et de la solvabilité (manque à gagner de 1 201 millions de dollars), la situation financière du Régime n'ait pas changé par suite du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle révisé en date du 31 décembre 2005, les paiements spéciaux requis pour 2006 sont passés de 320 millions de dollars à 153 millions de dollars. La Société a versé, en 2006, 288 millions de dollars en paiements spéciaux au Régime. Étant donné que le rapport d'évaluation actuarielle révisé en date du 31 décembre 2005 affichait un manque à gagner sur le plan de la solvabilité, un rapport d'évaluation actuariel en date du 31 décembre 2006 sera déposé auprès du BSIF en juin 2007.

Une estimation préliminaire de la position financière du Régime au 31 décembre 2006 a montré un surplus de solvabilité prévu d'environ 500 millions de dollars (déficit de solvabilité de 1 201 millions de dollars en 2005) et un surplus prévu sur le plan de la permanence de 993 millions de dollars (351 millions de dollars en 2005). L'élimination du manque à gagner sur le plan de la solvabilité est attribuable aux paiements spéciaux de 288 millions de dollars effectués par la Société, au rendement réel de 14,3 % sur les actifs du Régime, comparativement à un taux d'escompte de solvabilité pondéré présumé de 5 % par an et à une augmentation du rendement des obligations à rendement réel de 0,35 %. À la lumière de ces résultats extrapolés, la Société compte déposer un rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006 auprès du BSIF, lequel affichera un surplus tant sur le plan de la solvabilité que sur celui de la permanence. Étant donné qu'il est prévu que le Régime sera dans une position de solvabilité excédentaire au 31 décembre 2006, des contributions spéciales au Régime ne seront pas nécessaires à moins qu'une future évaluation actuarielle n'indique un déficit de solvabilité. Après avoir déposé le rapport d'évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2006, la Société sera tenue de déposer le prochain rapport d'évaluation actuarielle du Régime auprès du BSIF au plus tard le 31 décembre 2009 ou à une date antérieure si la LNPP l'exige. Toutefois, étant donné que de légers changements dans les taux d'escompte peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des évaluations actuarielles préparées sur le plan de la solvabilité, la Société, en tant que répondant du Régime, continuera à surveiller attentivement l'incidence de l'évolution des taux d'escompte, le rendement des actifs du Régime ainsi que l'évolution de la législation relativement à la position financière du Régime, à la fois sur le plan de la solvabilité et de la permanence.

Rapports financiers



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de Postes Canada (le « Régime ») et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun pour ce qui est du rendement ainsi que la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer, Consultation en ressources humaines, a mené une évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime au 31 décembre 2006 sur le plan de la permanence du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses actuarielles utilisées dans les présents états financiers représentent les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs.

Les vérificateurs externes du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du Régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



La présidente-
directrice générale,
Le 15 mars 2007



Le vice-président,
Finances et contrôleur,
Le 15 mars 2007

Opinion des actuaires

Ottawa,
Le 15 mars 2007

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines, le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de retraite agréé au 31 décembre 2006 selon le maintien du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

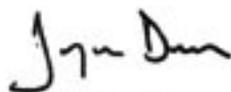
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2006, dans l'hypothèse du maintien du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation du 31 décembre 2006 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2005 selon le maintien du Régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2006,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines, ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines

Rapport des vérificateurs

Le 28 mars 2007

Au Conseil d'administration du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus du **Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes** (le « Régime ») au 31 décembre 2006 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus au titre du Régime de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du Régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du Régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus du Régime au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du surplus pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers comparatifs au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables qui a exprimé une opinion sans réserve au sujet de ces états, dans son rapport en date du 3 mars 2006.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés
Ottawa, Ontario

États financiers

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET D'AUTRES PRESTATIONS AINSI QUE DU SURPLUS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

2006

2005

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

ACTIF

Placements (note 3)	14 356 \$	12 091 \$
Créances relatives aux placements (note 3)	129	75
Apports à recevoir (note 4)	102	102
	<u>14 587</u>	<u>12 268</u>

PASSIF

Passif lié aux placements (note 3)	136	35
Créditeurs et charges à payer (note 5)	21	22
	<u>157</u>	<u>57</u>

Actif net disponible pour le service des prestations

14 430 12 211

Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 10)

(1 340) (715)

Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations

13 090 \$ 11 496 \$

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET SURPLUS

Prestations de retraite constituées (note 11)	12 097 \$	11 016
Surplus	993	480

Prestations de retraite constituées et surplus

13 090 \$ 11 496 \$

Veuillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Gordon Feeney
Président du Conseil d'administration



Ernest J. Brennan
Président du Comité de vérification

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements (note 6)	1 781 \$	1 434 \$
Contributions (note 7)	717	715
	2 498	2 149
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations payées (note 8)	247	217
Frais d'administration (note 9)	32	28
	279	245
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 219	1 904
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	12 211	10 307
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	14 430 \$	12 211 \$

Veillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2006	2005
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice, tel qu'il a été établi	11 016 \$	10 126 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	677	615
Prestations de retraite constituées	516	493
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 11.b)	96	(6)
Pertes actuarielles (gains actuariels) (note 11.c)	39	5
	1 328	1 107
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations payées (note 8)	247	217
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	1 081	890
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	12 097 \$	11 016 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SURPLUS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2006	2005
Surplus au début de l'exercice	480 \$	77 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 219	1 904
Modification du rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 10)	(625)	(611)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 594	1 293
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(1 081)	(890)
Surplus à la fin de l'exercice	993 \$	480 \$

Veillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (le « Régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

a) Généralités

Établi le 1^{er} octobre 2000, le Régime de retraite agréé de la Société canadienne des postes (la « Société ») est un régime de retraite à prestations déterminées. Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « LIR ») ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférents. La Société est chargée de l'administration du Régime.

b) Prestations

Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives, et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge de 60 ans, à condition que le participant compte deux années ou plus de service ouvrant droit à pension, ou de 55 ans, s'il compte 30 années de service ouvrant droit à pension.

Cessation des avantages postérieurs à l'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un remboursement des cotisations versées et des intérêts courus, un montant forfaitaire équivalent à la valeur actualisée des prestations de retraite ou une pension différée.

Prestations de raccordement

Une prestation de raccordement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de raccordement est payable à partir du début de la retraite et jusqu'au 65^e anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès ou d'invalidité du participant avant cette date.

Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge de 60 ans.

Prestations de décès

Les prestations de décès comprennent un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires et des remboursements des cotisations et des intérêts courus. Le Régime offre une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

Indexation des prestations

Chaque année, en janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation, par un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

c) Capitalisation du Régime

Les prestations du Régime sont capitalisées à l'aide des cotisations patronales et salariales. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif permanent est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées périodiquement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime, soit 5,2 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (fixé à 42 100 \$ en 2006 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 8,7 % de leurs gains excédant ce plafond.

d) Modifications au Régime

En 2006, une modification a été apportée aux dispositions du texte officiel du Régime pour offrir aux nouveaux employés cadres et exempts embauchés à compter du 1^{er} octobre 2006, ainsi qu'aux employés syndiqués mutés à un poste cadre ou exempt permanent à compter du 1^{er} octobre 2006, la possibilité de ne pas participer au Régime. Aucune autre modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime en 2006 ni en 2005.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché ou sur les valeurs à la cote établies par les courtiers en valeurs mobilières.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

- 1 Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
- 2 Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
- 3 Les actions et les fonds communs sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice.
- 4 Les contrats de change à terme sont évalués en fonction de la valeur marchande à la fin de l'exercice.
- 5 Les placements immobiliers sont évalués en fonction d'évaluations externes exécutées habituellement tous les ans (au moins une fois tous les trois ans) par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

c) Actifs et passifs autres que les placements

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche des valeurs comptables puisqu'ils sont à court terme.

d) Prestations de retraite constituées

Les prestations de retraite constituées sont fondées sur la plus récente évaluation actuarielle, extrapolée à la date de clôture de l'exercice (note 11).

e) Contributions

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les contributions pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les contributions pour les périodes de congé non payé autorisées sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les contributions pour solvabilité sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

f) Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme de 7 % (7 % en 2005). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes excédentaires qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

h) Utilisation d'estimations

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes sont principalement utilisées pour déterminer les prestations de retraite constituées. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

3. Placements

Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	729 \$	724 \$	644 \$	643 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada	2 952	2 881	2 528	2 430
Obligations des États-Unis	64	63	56	55
Obligations à rendement réel	891	778	824	628
	3 907	3 722	3 408	3 113
Actions				
de sociétés canadiennes	4 282	2 958	4 064	2 941
de sociétés immobilières	161	130	100	88
de sociétés américaines	2 706	2 479	2 089	2 146
d'autres sociétés étrangères	2 571	2 034	1 786	1 579
	9 720	7 601	8 039	6 754
Placements	14 356	12 047	12 091	10 510
Revenus de placements courus	43	43	39	39
Investissements à régler	84	84	35	35
Retenues d'impôt à recevoir	2	2	1	1
Créances relatives aux placements	129	129	75	75
Investissements à régler	(103)	(103)	(33)	(33)
Contrats de change à terme	(33)	-	(2)	-
Passif lié aux placements	(136)	(103)	(35)	(33)
Placements nets	14 349 \$	12 073 \$	12 131 \$	10 552 \$

a) Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes classes d'actif.

Le portefeuille de placements du Régime est exposé aux risques de crédit et de prix qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché.

i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du Régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influent sur la valeur des placements du Régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du Régime.

Pour assurer une bonne gestion du risque lié aux taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2006		2005	
	Moins d'un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Revenu fixe – Obligations
Revenu fixe-obligations								
Gouvernement du Canada	147 \$	482 \$	116 \$	220 \$	965 \$	4,1 %	776 \$	3,9 %
Gouvernement des États-Unis	-	-	56	-	56	4,9 %	48	4,6 %
Sociétés américaines	-	8	-	-	8	4,3 %	8	4,2 %
Provinces et municipalités	13	206	102	324	645	4,5 %	492	4,4 %
Sociétés canadiennes	123	647	169	403	1 342	4,9 %	1 260	4,7 %
Obligations à rendement réel (Canada)	-	-	-	697	697	1,8 %	707	1,5 %
Obligations à rendement réel (provinces)	-	-	30	164	194	2,0 %	117	1,7 %
	283 \$	1 343 \$	473 \$	1 808 \$	3 907 \$	3,8 %	3 408 \$	3,6 %

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le Régime ne spéculé pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des contrats de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les placements nets du Régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise s'établissent au 31 décembre comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadiens (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2006	2005	2006	2005
Dollar canadien	8 953 \$	8 199 \$	10 116 \$	8 824 \$
Dollar américain	2 804	2 143	2 203	1 801
Euro	1 489	963	799	462
Autres pays européens	143	85	566	474
Yen japonais	552	503	411	428
Autres pays de la région du Pacifique	230	124	179	113
Marchés en voie de développement	178	114	75	29
	14 349 \$	12 131 \$	14 349 \$	12 131 \$

Contrats de change à terme

Le Régime conclut des contrats de change à terme pour limiter le risque de change lié à la détention de titres libellés en devises étrangères. L'exposition maximale permise est de 30 % de l'actif du Régime. Le Régime ne spéculé pas et ne détient aucune position nette courte. Tous les contrats en vigueur arriveront à échéance dans les quatre mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières ayant reçu une cote de solvabilité minimale de « A » d'une agence de cotation reconnue. Au 31 décembre, les contrats de change à terme du Régime, par devise, étaient les suivants :

Devise (en millions de dollars)	2006				2005			
	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen
Dollar américain	753 \$	(778) \$	(25) \$	1,12 \$	465 \$	(465) \$	– \$	1,17 \$
Euro	165	(173)	(8)	1,48	93	(93)	–	1,38
Livre sterling	57	(59)	(2)	2,18	–	–	–	–
Franc suisse	22	(22)	–	0,96	15	(15)	–	0,90
Yen japonais	135	(133)	2	0,01	76	(78)	(2)	0,01
Dollar australien	–	–	–	–	4	(4)	–	0,86
	1 132 \$	(1 165) \$	(33) \$		653 \$	(655) \$	(2) \$	

iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du Régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

b) Prêt de titres

Pour améliorer le rendement des placements, le Régime a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs. Le programme de prêt de titres correspond au prêt de titres disponibles du Régime à des emprunteurs approuvés. L'obligation qu'ont les emprunteurs de fournir un nantissement quotidien dont la valeur marchande est supérieure à celle des titres prêtés atténue le risque de crédit lié au programme. En outre, la Banque Royale du Canada assure une indemnité intégrale. Au 31 décembre 2006, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 2 882 millions de dollars (2 823 millions de dollars en 2005). La juste valeur des titres remis en garantie reçus à l'égard de ces prêts était de 3 074 millions de dollars (3 004 millions de dollars en 2005). Le prêt de titres a généré 4 millions de dollars en 2006 (4 millions de dollars en 2005).

4. Contributions à recevoir

(en millions de dollars)	2006	2005
Contributions pour service courant – Promoteur	35 \$	36 \$
– Participants	13	12
Contributions pour service passé – Participants*	54	54
	102 \$	102 \$

*Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé sans solde admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures.

5. Crédoeurs et charges à payer

(en millions de dollars)	2006	2005
Créditeurs et charges à payer	8 \$	7 \$
Prestations constituées payables	13	15
	21 \$	22 \$

6. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	27 \$	21 \$
Obligations - de sociétés canadiennes	132	122
- à rendement réel	24	23
	183	166
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	80	69
Actions immobilières	7	3
Actions de sociétés américaines	62	29
Actions d'autres sociétés étrangères	48	39
	197	140
Revenus tirés du prêt de titres (note 3.b)	4	4
Gains (pertes) en capital réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	48	68
Revenu fixe aux États-Unis	(1)	-
Actions de sociétés canadiennes	453	346
Actions immobilières	2	-
Actions de sociétés américaines	63	64
Actions d'autres sociétés étrangères	247	40
	812	518
(Pertes) gains en devise réalisés à l'aliénation		
Actions de sociétés canadiennes	(2)	(1)
Actions de sociétés américaines	(58)	(127)
Actions d'autres sociétés étrangères	(52)	1
	(112)	(127)
Revenus de placements nets réalisés	1 084	701
Gains nets en capital non réalisés	469	826
Gains (pertes) nets en devise non réalisés	228	(93)
Variation nette des gains non réalisés sur les placements	697	733
	1 781 \$	1 434 \$

7. Contributions

(en millions de dollars)	2006	2005
Promoteur - Service courant	270 \$	269 \$
- Paiements pour déficit de solvabilité		
Paiements habituels	239	270
Transfert de la CSR	49	32
Participants - Service courant	153	138
- Service passé	6	6
	717 \$	715 \$

En 2006, la Société a versé une contribution d'une valeur de 239 millions de dollars au Régime afin de réduire le déficit de solvabilité. Le montant annuel minimal que la Société doit verser à titre de paiement pour déficit de solvabilité en 2006 était de 153 millions de dollars, par suite du dépôt en janvier 2007 d'une évaluation actuarielle révisée au 31 décembre 2005 auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La Société a appliqué les mesures d'allègement du déficit de solvabilité prévues par le *Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées* et instauré un réamortissement unique du déficit de solvabilité du Régime au 31 décembre 2005 échelonné sur une période de dix ans. De plus, en 2006, la Société a transféré 49 millions de dollars, représentant l'excédent de capitalisation tel que déterminé par l'actuaire de la Convention supplémentaire de retraite (CSR) de la Société canadienne des postes, de la CSR au Régime (note 12).

8. Prestations payées

(en millions de dollars)	2006	2005
Prestations de retraite	205 \$	161 \$
Valeur de transferts, prestations de décès et remboursements	42	56
	247 \$	217 \$

9. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2006	2005
Frais d'administration	9 \$	9 \$
Frais de gestionnaires de placements externes	20	17
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	2	1
	32 \$	28 \$

10. Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 2.g). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a changé de 625 millions de dollars (611 millions de dollars en 2005) au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre :

(en millions de dollars)	(Gains) non amortis	(Gains) non amortis à être comptabilisés				Pertes (gains) non amortis
	2006	2007	2008	2009	2010	2005
2002	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 \$
2003	(99)	(99)	-	-	-	222
2004	(138)	(69)	(69)	-	-	(199)
2005	(399)	(133)	(133)	(133)	-	(207)
2006	(704)	(176)	(176)	(176)	(176)	(533)
	(1,340) \$	(477) \$	(378) \$	(309) \$	(176) \$	(715) \$

11. Prestations de retraite constituées

a) Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles employées pour dresser les états financiers sont conformes à celles qui sont utilisées pour préparer l'évaluation actuarielle prévue par la loi sur le plan de la permanence, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences en matière de cotisations dans l'évaluation actuarielle prévue par la loi a été fixé à 7 % par année. La plus récente évaluation actuarielle prévue par la loi, laquelle a été préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines, au 31 décembre 2005, a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2006. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations calculées au prorata du service, en présumant de la permanence du Régime.

b) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées s'élevant à 12 097 millions de dollars (11 016 millions de dollars en 2005) correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et incluent des hypothèses de nature démographique et financière. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2006 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2006	2005
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	IPC + 1,0 %	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses économiques indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Des changements au niveau des hypothèses actuarielles se chiffrant à 96 millions de dollars (une baisse de 6 millions de dollars par rapport à 2005) étaient attribuables à des modifications apportées aux augmentations hypothétiques des gains ouvrant droit à pension (75 millions de dollars) et à l'élimination d'hypothèses portant sur l'augmentation plus rapide des échelles de promotion salariales que ce qui avait été prévu (21 millions de dollars).

c) Pertes actuarielles (gains actuariels)

Les pertes actuarielles de 39 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005) étaient attribuables à des pertes démographiques (31 millions de dollars), à des pertes découlant du rachat de service accompagné d'option (28 millions de dollars), à des gains économiques (13 millions de dollars), à des gains en raison de rajustements de données (9 millions de dollars) et à diverses autres pertes actuarielles (2 millions de dollars).

12. La CSR

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et des autres prestations dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

En 2006, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le transfert, en vertu de la section 12.5 d) de la Convention, de 49 millions de dollars (32 millions de dollars en 2005) de la CSR au Régime. Cette somme représente l'excédent de la capitalisation, tel qu'indiqué dans l'évaluation actuarielle de la CSR au 31 décembre 2005.

13. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans, sur le plan de la permanence et de la solvabilité, afin d'estimer l'écart actuariel entre l'actif et le passif du Régime et de déterminer les exigences de capitalisation du Régime. Des évaluations actuarielles doivent toutefois être déposées lorsque le ratio de solvabilité du Régime est inférieur à 100 %. En vertu de la LNPP, toute solvabilité insuffisante doit être éliminée sur une période de cinq ans. Or, en 2006, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées*, en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, offrant d'alléger temporairement le fardeau du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite à prestations déterminées régis par le gouvernement fédéral. Conformément au Règlement, la Société a déposé, en janvier 2007, une évaluation actuarielle révisée au 31 décembre 2005 qui faisait état des nouvelles exigences en matière de capitalisation reposant sur l'amortissement du déficit de solvabilité de 1 201 millions de dollars du Régime de façon égale sur dix ans. À la lumière de l'évaluation actuarielle révisée, en 2006, la Société devait au Régime des paiements pour déficit de solvabilité de 153 millions de dollars. L'évaluation actuarielle révisée exige en outre le versement de paiements trimestriels de 38 millions de dollars à la caisse du Régime en 2007 afin de réduire le déficit de solvabilité. Toute diminution ou amélioration de la solvabilité du Régime présentée au moment où la prochaine évaluation actuarielle est effectuée (au 31 décembre 2006) se traduira par une variation du montant des paiements de solvabilité que verse la Société. L'évaluation sera déposée auprès du BSIF au plus tard le 30 juin 2007. Une estimation préliminaire de la position financière du Régime au 31 décembre 2006 a montré un surplus de solvabilité prévu d'environ 500 millions de dollars (déficit de solvabilité de 1 201 millions de dollars en 2005) sur le plan de la solvabilité.

Sur le plan de la permanence, au 31 décembre 2006, l'excédent de capitalisation prévu du Régime s'élevait à 993 millions de dollars (351 millions de dollars en 2005). La méthode d'évaluation de capitalisation et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences en matière de cotisations sur le plan de la permanence sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état de l'évolution des prestations de retraite constituées, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences en matière de cotisations dans l'évaluation actuarielle a été fixé à 7 % par année.

14. Opérations entre parties apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 4,7 millions de dollars dus à la Société canadienne des postes (4,7 millions de dollars en 2005) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les créditeurs et charges à payer 0,6 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (0,6 million de dollars en 2005) pour des services administratifs fournis au Régime.

15. Engagements

Outre les contrats de change à terme, le Régime s'est engagé à prendre part à des placements immobiliers qui pourraient être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2006, les engagements éventuels totalisaient 91 millions de dollars (47 millions de dollars en 2005).

